



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT
DU 11 MARS 2021**

*_*_*

I- Le Conseil a délibéré sur les projets de textes suivants :

🏛️ Projet de loi :

- **Projet de loi n° 13.21** relative à l'usage légal du cannabis.
Approuvé sous réserve d'examiner les observations soulevées à son sujet.

🏛️ Projets de décrets :

1. **Projet de décret n° 2.20.801** modifiant et complétant le décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Approuvé sous réserve de tenir compte de l'observation soulevée à son sujet.

2. **Projet de décret n° 2.21.01** relatif à la qualité et la sécurité sanitaire des confitures et autres produits similaires commercialisés.

Approuvé.

3. **Projet de décret n° 2.20.716** relatif à la performance énergétique minimale des appareils et équipements fonctionnant à l'électricité, au gaz naturel, aux produits pétroliers liquides ou gazeux, au charbon et aux énergies renouvelables, proposés à la vente sur le territoire national.

Approuvé.

🏛️ Accord international :

- **Accord-cadre** de coopération dans les domaines de l'énergie et des mines entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Tchad, fait à Rabat le 26 octobre 2020.

- **Projet de loi n° 12.21** portant approbation de l'Accord-cadre mentionné ci-dessus.

**Présentés au Conseil préalablement
à leur soumission au prochain Conseil des Ministres.**

II- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le Conseil a approuvé les propositions de nomination suivantes :

- Nomination du Directeur de l'Agence du bassin Hydraulique du Loukkos ;
- Renouvellement de nomination du Directeur de l'Agence Urbaine de Dakhla - Oued Eddahab.